

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/169

RESTRICTION DE CIRCULATION
TRAVAUX DE REMBLAI RUE DE LA COLME

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'entreprise SUEZ EAU France SAS située à PANTIN qui procède au remblai suite à la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

Art 1 : La circulation sera restreinte (chaussée rétrécie) aux abords du chantier rue de la Colme à partir du 23/07/2024 et pour une durée de 7 jours calendaires.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier. Le passage de tous véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères (SIROM) devra être assuré.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société SUEZ EAU FRANCE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- La gendarmerie- les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 23/07/2024
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,
Daniel DESCHODT.

